

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 30 Mars 2022 à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, *responsable du service Comptabilité*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

 Approbation du procès-verbal du 2 mars 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022.

 **Décision** : Adopté à l'unanimité

II – FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Mme PELLETIER-SORIN/M. BARREAU

FINANCES Adoption des comptes de gestion 2021

Les écritures de fin d'année ont été réalisées et vérifiées par les services du Trésor Public. Les comptes de gestion 2021, élaborés par M. LAFARGUE, Receveur communautaire, sont conformes aux comptes administratifs 2021 (Budget Principal et budgets annexes).

A cet effet, **l'assemblée est invitée à délibérer** sur le compte de gestion 2021 composé du budget général et des budgets annexes

 **Décision** : Adoptés à l'unanimité

 Adoption des Comptes administratifs 2021

L'ensemble des données issues de la comptabilité arrêtée au 31 décembre 2021 ont été présentées lors de la réunion mixte « Bureau communautaire et commission finances » qui s'est tenue le 9 février 2022, de la Commission finances du 15 mars 2022 et du Bureau communautaire du 16 mars 2022 .

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		VOTE 2021	REALISATIONS 2021	% de réalisation
Dépenses		17 863 270,26	13 076 777,64	73,20%
011	Charges à caractère général	4 729 144,56	4 697 190,84	99,32%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 376 310,00	4 270 206,26	97,58%
014	Atténuations de produits	1 658 974,17	1 596 579,50	96,24%
022	Dépenses imprévues (exploitation)	219 750,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	4 291 137,23	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations aux amortissements)	640 000,00	643 088,65	100,48%
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	1 468 162,30	1 418 556,83	96,62%
66	Charges financières	29 900,00	29 785,33	99,62%
67	Charges exceptionnelles	140 890,00	117 969,40	83,73%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	309 002,00	303 400,83	98,19%
Recettes		17 863 270,26	18 318 875,29	102,55%
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 990 054,76	4 990 054,76	100,00%
013	Atténuations de charges	5 600,00	16 547,85	295,50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 600,00	150 740,02	71,24%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	440 130,00	447 957,03	101,78%
73	Impôts et taxes	8 981 200,00	9 259 706,31	103,10%
74	Dotations, subventions et participations	2 444 590,00	2 451 829,99	100,30%
75	Autres produits de gestion courante	728 789,50	862 318,17	118,32%
76	Produits financiers	6,00	2 382,88	39714,67%
77	Produits exceptionnels	61 300,00	137 338,28	224,04%
RESULTAT A REPORTER EN 2020 : 4 044 384,20 €				
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : 4 990 054,76 € (dont résultat du budget transport à la demande : 70 562,10 €)				
RESULTAT A REPORTER EN 2022 DE L'EXERCICE :		252 042,89 €		
RESULTAT A REPORTER EN 2022 avec le résultat reporté :		5 242 097,65 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		VOTE 2021	REALISATIONS 2021	% de réalisation
Dépenses		17 863 270,26	13 076 777,64	73,20%
011	Charges à caractère général	4 729 144,56	4 697 190,84	99,32%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 376 310,00	4 270 206,26	97,58%
014	Atténuations de produits	1 658 974,17	1 596 579,50	96,24%
022	Dépenses imprévues (exploitation)	219 750,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	4 291 137,23	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations aux amortissements)	640 000,00	643 088,65	100,48%
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	1 468 162,30	1 418 556,83	96,62%
66	Charges financières	29 900,00	29 785,33	99,62%
67	Charges exceptionnelles	140 890,00	117 969,40	83,73%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	309 002,00	303 400,83	98,19%
Recettes		17 863 270,26	18 318 875,29	102,55%
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 990 054,76	4 990 054,76	100,00%
013	Atténuations de charges	5 600,00	16 547,85	295,50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 600,00	150 740,02	71,24%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	440 130,00	447 957,03	101,78%
73	Impôts et taxes	8 981 200,00	9 259 706,31	103,10%
74	Dotations, subventions et participations	2 444 590,00	2 451 829,99	100,30%
75	Autres produits de gestion courante	728 789,50	862 318,17	118,32%
76	Produits financiers	6,00	2 382,88	39714,67%
77	Produits exceptionnels	61 300,00	137 338,28	224,04%
RESULTAT A REPORTER EN 2020 : 4 044 384,20 €				
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : 4 990 054,76 € (dont résultat du budget transport à la demande : 70 562,10 €)				
RESULTAT A REPORTER EN 2022 DE L'EXERCICE :		252 042,89 €		
RESULTAT A REPORTER EN 2022 avec le résultat reporté :		5 242 097,65 €		

Après présentation des données par le 1^{er} Vice-Président et que M. le Président se soit retiré, *l'assemblée est invitée à délibérer* sur le compte administratif 2021 composé du budget général.

➡ **Décision** : les comptes administratifs 2021 sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Section de Fonctionnement

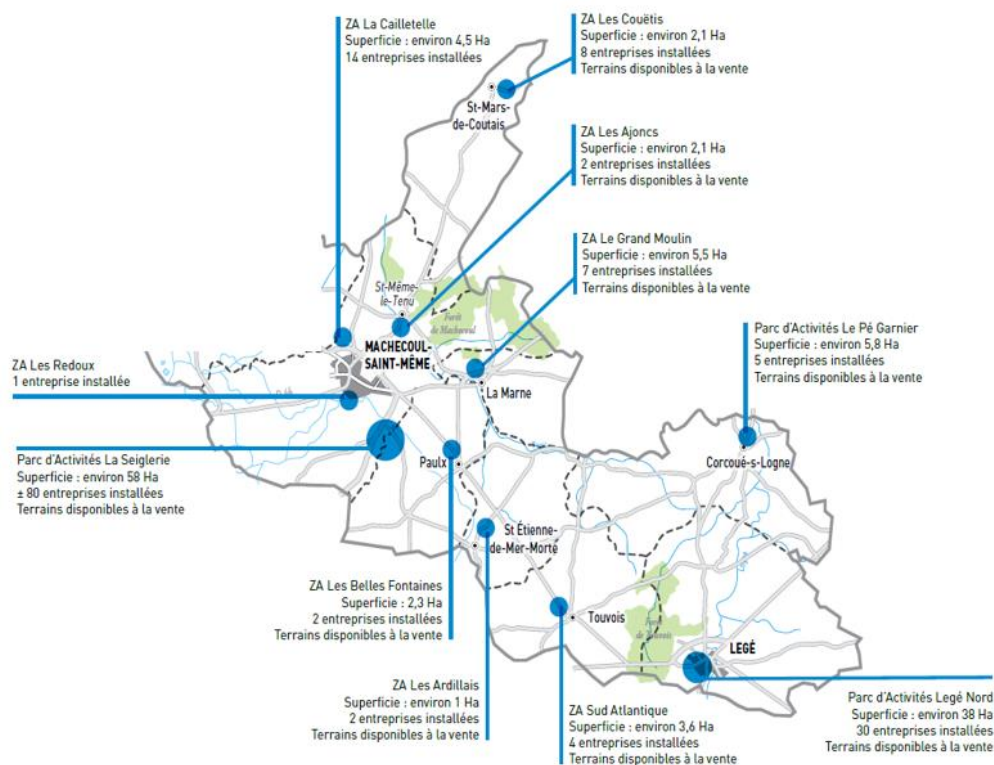
CHAPITRES		COMPTE ADMINISTRATIF 2021			BUDGET PRIMITIF 2022
		VOTE	REALISATIONS	% de réal	
Dépenses		451 577,97	157 977,74	34,98%	351 989,25
011	Charges à caractère général	22 000,00	14 307,94	65,04%	23 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00	139 032,00	95,88%	143 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00	0,00	0,00%	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 880,00	3 877,80	99,94%	2 539,00
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00%	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	268 937,97	0,00	0,00%	170 790,25
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	760,00	760,00	100,00%	760,00
Recettes		451 577,97	356 966,99	79,05%	351 989,25
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	281 577,97	281 577,97	44,33%	198 989,25
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Prestations contrôles et redevances)	170 000,00	75 357,26	0,00%	153 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00%	
77	Produits exceptionnels	0,00	31,76	-31,76%	
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : + 281 577,97 €					
RESULTAT A REPORTER EN 2022 : 198 989,25 €					

		COMPTE ADMINISTRATIF 2021			BUDGET PRIMITIF 2022
CHAPITRES		VOTE	REALISATIONS	% de réal	
Dépenses		451 577,97	157 977,74	34,98%	351 989,25
011	Charges à caractère général	22 000,00	14 307,94	65,04%	23 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00	139 032,00	95,88%	143 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00	0,00	0,00%	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortiss)	3 880,00	3 877,80	99,94%	2 539,00
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvr	1 000,00	0,00	0,00%	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	268 937,97	0,00	0,00%	170 790,25
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	760,00	760,00	100,00%	760,00
Recettes		451 577,97	356 966,99	79,05%	351 989,25
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	281 577,97	281 577,97	44,33%	198 989,25
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (Prestations contrôles et redevances)	170 000,00	75 357,26	0,00%	153 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00%	
77	Produits exceptionnels	0,00	31,76	-31,76%	
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : + 281 577,97 €					
RESULTAT A REPORTER EN 2022 : 198 989,25 €					

Après présentation des données par le 1^{er} Vice-Président et que M. le Président se soit retiré, *l'assemblée est invitée à délibérer* sur le compte administratif 2021 du SPANC.

OBSERVATIONS : Des secteurs ont été répertoriés (nappe – bassins versants) pour apporter une aide aux ménages aux revenus modestes devant réaliser des travaux de mise aux normes des installations. Il est évoqué qu'il y ait mise aux normes de l'équipement avant la vente des immeubles. Les aides prévues par la CCSRA ne sont pas adaptées pas aux besoins (montant insuffisant - enveloppe de 30 000 € dédiée - par rapport au coût d'un dispositif). La commission doit prochainement étudier ce sujet. Il est rappelé que l'exercice 2021 était déficitaire, élément dont il faudra également tenir compte pour établir le montant des aides à attribuer. Le SAGE Estuaire Loire va probablement inscrire une visite périodique tous les 4 ans (6 ans actuellement). Il conviendra de s'assurer également des possibilités d'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il est à noter que 500 installations sont déclarées non conformes, étant précisé toutefois que ce classement est parfois dû à l'impossibilité par le contrôleur d'accéder au système d'assainissement. Des installations peuvent ainsi être déclarées non conformes, mais fonctionnelles.

➡ **Décision** : le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.



BUDGET ZIA (Zones Intercommunales d'Activité) – Section de Fonctionnement

CHAPITRES		VOTE 2021	REALISATIONS 2021	% de réalisation
Dépenses		9 325 482,50	6 491 333,43	69,61%
011	Charges à caractère général	2 204 800,00	303 112,65	13,75%
023	Virement à la section d'investissement	761 139,80	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 342 522,70	6 188 220,70	97,57%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 510,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	10,00	0,08	0,80%
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	0,00%
Recettes		9 325 482,50	6 363 764,89	68,24%
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	215 457,80	215 457,80	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 247 322,70	5 769 942,09	69,96%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 510,00	0,00	0,00%
70	Prestations contrôles et redevances	495 192,00	284 765,00	57,51%
74	Dotations, subventions et participations (Subv d'exploitation)	359 000,00	93 600,00	26,07%
75	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00%
RESULTAT A REPORTER EN 2020 : 215 457,80				
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : - 343 026,34				
RESULTAT A REPORTER EN 2022 DE L'EXERCICE :		-343 026,34 €		
RESULTAT A REPORTER EN 2022 avec le résultat reporté :		-127 568,54 €		

ZIA – Section d'investissement

CHAPITRES		VOTE 2021	REALISATIONS 2021	% de réalisation
Dépenses		12 254 446,14	9 777 065,53	79,78%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 007 123,44	4 007 123,44	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 247 322,70	5 769 942,09	69,96%
Recettes		12 254 446,14	6 188 220,70	50,50%
021	Virement de la section de fonctionnement	761 139,80	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 342 522,70	6 188 220,70	97,57%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 150 783,64	0,00	0,00%
RESULTAT A REPORTER EN 2020 : - 4 007 123,44				
RESULTAT A REPORTER EN 2021 : 418 278,61				
RESULTAT A REPORTER EN 2022 DE L'EXERCICE :		418 278,61 €		
RESULTAT A REPORTER EN 2022 avec le résultat reporté :		-3 588 844,83 €		

Après présentation des données par le 1^{er} Vice-Président et que M. le Président se soit retiré, ***l'assemblée est invitée à délibérer*** sur le compte administratif 2021 des Zones Intercommunales d'Activité.

OBSERVATION : il s'agit d'un budget présenté Hors Taxe. Le stock évolue en fonction de l'achat des terrains, et de leur revente après aménagement.

👉 **Décision** : le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

BUDGET OIC (OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES) – Présentation HT
Section de Fonctionnement

CHAPITRES		COMPTE ADMINISTRATIF 2021			BUDGET PRIMITIF 2022
		PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	REALISATIONS 2021	% Réalisé	
Dépenses		639 583,53	560 338,40	87,61%	479 271,40
011	Charges à caractère général	294 630,78	32 145,61	10,91%	177 290,40
022	Dépenses imprévues (exploitation)	5 000,00		0,00%	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	290 000,00	506 072,25	174,51%	261 000,00

65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	10 000,00	0,40	0,00%	2 000,00
66	Charges financières	5 652,75	4 592,05	81,24%	3 981,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	3 250,00	16,25%	13 500,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	14 300,00	14 278,09	99,85%	20 000,00
Recettes		639 583,53	877 307,80	137,17%	479 271,40
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	442 579,58	442 579,58	100,00%	316 969,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 125,24	34 078,91	54,86%	34 079,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (Prestations contrôles et redevances)	0,00	0,00	0,00%	128 223,00
75	Autres produits de gestion courante	134 878,71	150 620,08	111,67%	
77	Produits exceptionnels	0,00	250 029,23	0,00%	

Résultat reporté de 2020 : 442 579,58 €

Résultat reporté de 2021 : -125 610,18 €

Résultat cumulé à reporter sur 2022 : 316 969,40 €

Section d'Investissement

		COMPTE ADMINISTRATIF 2021			BUDGET PRIMITIF 2022
CHAPITRES		PREVISIONS BUDGETAIRES 2021	REALISATIONS 2021	% Réalisé	
Dépenses		2 215 356,34	108 563,66	4,90%	2 579 236,22
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00	0,00	0,00%	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 125,24	34 078,91	54,86%	34 079,00
13	Subventions d'investissement				10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	83 100,00	74 484,75	89,63%	84 411,00
20	Immobilisations incorporelles	69 000,00	0,00	0,00%	69 000,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	0,00	0,00%	100 000,00
23	Immobilisations en cours	1 401 131,10	0,00	0,00%	2 181 746,22
Recettes		2 195 356,34	2 024 673,88	91,39%	2 579 236,22
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	1 446 565,82	1 466 565,82	100,00%	1 916 110,22
024	Produits de cessions	200 000,00	0,00	0,00%	170 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	290 000,00	506 072,25	174,51%	261 000,00
13	Subventions d'investissement	140 000,00	0,00	0,00%	140 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 790,52	52 035,81	69,58%	48 126,00
21	Immobilisations corporelles	34 000,00	0,00	0,00%	34 000,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00%	10 000,00
Résultat reporté de 2020 : 1 466 565,88 €					
Résultat reporté de 2021 : 449 544,40 €					
Résultat cumulé à reporter sur 2022 : 1 916 110,22 €					

Après présentation des données par le 1^{er} Vice-Président et que M. le Président se soit retiré, ***l'assemblée est invitée à délibérer*** sur le compte administratif 2021 des Zones Intercommunales d'Activité

👉 **Décision** : le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

📁 Affectation des résultats 2021

A l'examen de la balance fournie par le Comptable Public, les résultats (excédents ou déficits) 2021 dégagés dans les différents budgets doivent être affectés aux budgets 2022. Il est demandé ***à l'assemblée de se prononcer*** sur ces affectations qui seront reprises au Budget primitif 2022.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2021	13 328 820,53
DEPENSES 2021	13 076 777,64
Résultat net	252 042,89
Résultat reporté 2020	4 990 054,76
Résultat cumulé	5 242 097,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ : 5 242 097,65 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES 2021	897 256,18
DEPENSES 2021	1 126 651,63
Résultat net	-229 395,45
Résultat reporté 2020	106 502,24
Résultat cumulé	-122 893,21

RESTE A REALISER	
RECETTES	544 617,60
DEPENSES	215 581,19
RÉSULTAT DES RAR	329 036,41

Résultat net AVEC LES RAR	99 640,96
Résultat reporté 2020	106 502,24
Résultat cumulé AVEC LES RAR	206 143,20

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : - 122 893,21 €

17

↳ **Décision** : L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité

SPANC - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Fonctionnement	
RECETTES 2021	75 357,26
DEPENSES 2021	157 977,74
Résultat net	-82 588,72
Résultat 2020 reporté	281 577,97
Résultat cumulé	198 989,25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 198 989,25 €

Investissement	
RECETTES 2021	3 877,80
DEPENSES 2021	0,00
Résultat Exercice	3 877,80
Résultat 2020 reporté	34 828,98
Résultat cumulé	38 706,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 38 706,78 €

RESULTAT AGREGÉ	
Résultat de clôture	237 696,03
RAR 2020	0,00
Résultat net	237 696,03

En 2022:

Enveloppe de 30 000 euros pour la reconduction du programme et des critères de versement de subventions aux particuliers pour l'aide à la mise aux normes des installations

32

↳ **Décision** : L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité

ZIA - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Fonctionnement	
RECETTES 2021	6 148 307,99
DEPENSES 2021	6 491 333,43

Résultat net	- 343 026,34
Résultat 2020 reporté	215 457,80
Résultat cumulé	-127 568,54

AFFECTATION DES RÉSULTATS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-127 568,54€

Investissement	
RECETTES 2021	6 188 220,70
DEPENSES 2021	5 769 942,09
Résultat Exercice	418 278,61
Résultat 202 reporté	- 4 007 123,44
Résultat cumulé	-3 588 844,83

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-3 588 844,83€

RESULTAT AGREGÉ	
Résultat de clôture	-3 716 413,37
Résultat net	-3 716 413,37

36

👉 **Décision** : L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité

OIC - AFFECTATION DES RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT		AFFECTATION DES RESULTATS			
RECETTES 2021	434 728,22	FONCTIONNEMENT			
DEPENSES 2021	560 338,40	002 Résultat reporté en fonctionnement			
					316 969,40 €
Résultat net	-125 610,18				
Résultat reporté 2020	442 579,58				
Résultat cumulé	316 969,40				
INVESTISSEMENT		AFFECTATION DES RESULTATS			
RECETTES 2021	558 108,06	INVESTISSEMENT			
DEPENSES 2021	108 563,66	001 Résultat reporté en Investissement :			
					1 916 110,22 €
Résultat net	449 544,40				
Résultat reporté 2020	1 466 565,82				
Résultat cumulé	1 916 110,22				

42

👉 **Décision** : L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité

📁 Fiscalité 2022 : Taux ménages et entreprises – TEOM – GEMAPI

✓ Taux ménages et entreprises 2022 : Foncier bâti et non bâti, Contribution Foncière des Entreprises

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, l'Etat a mis en place une compensation pour garantir des recettes fiscales à la collectivité via le transfert notamment d'une partie de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Après rappel des orientations du DOB 2022 et comme évoqué en commission finances du 15 mars 2022 et en bureau communautaire du 16 mars 2022, **il est proposé** de maintenir en 2022, les taux pour les taxes directes locales.

Concernant le taux de la Taxe d'habitation, il est figé depuis 2019 à 11,52 %.

Intitulé	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâti –(TFB)	5,68 %	5,68 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	12,23 %	12,23 %
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	25,58 %	25,58 %

👉 **Décision** : les taux 2022 TFB, TFNB et CFE sont adoptés à l'unanimité

✓ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2022

Après présentation des résultats 2021 du service déchets et évaluation des dépenses 2022, le bureau a acté - après avis de la commission finances - une augmentation de 10 % (hors augmentation des bases de 3,4 %) du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2022. Le taux passerait donc de 12.84 % en 2021 à 14,12 % en 2022.

Il est donc proposé à l'assemblée de fixer le taux 2022 à 14,12 %.

Intitulé	Taux 2021	Taux 2022
01 EX CC LOIRE ATL M	12.84 %	14.12 %
02 EX CC MACHECOUL P	12.84 %	14.12 %
03 EX CC MACHECOUL RA	12.84 %	14.12 %
04 EX CC MACHECOUL AUTRES	12.84 %	14.12 %

OBSERVATION : L'augmentation proposée de 10 % sera insuffisante pour couvrir le déficit du service.

👉 **Décision** : le taux 2022 de TEOM est fixé à l'unanimité à 14,12 %

✓ Taxe GEMAPI : produit 2022

La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été instaurée en septembre 2019 pour entrée en application au 1^{er} janvier 2020.

Cette taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an.

Le produit à percevoir en 2021 avait été fixé à 80 000 euros.

Le produit de cette taxe - arrêté par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de l'exercice concerné - doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

En l'occurrence pour 2022, sur proposition du Bureau, il est demandé **au conseil de fixer le produit à recevoir à 160 000 euros**.

👉 **Décision** : le produit attendu pour 2022 est fixé à 160 000 euros à l'unanimité

📁 Budgets Primitifs 2022

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022, l'avis de la commission des finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022, **il est proposé** au Conseil Communautaire de procéder à l'étude et au vote du Budget Primitif 2022 comportant le budget général et les budgets annexes « Opérations Industrielles et Commerciales », « Zones Industrielles d'Activités » et SPANC.

Ce budget tient compte :

- de l'estimation des évolutions de charges
- des dotations prévisionnelles de l'Etat
- du maintien des taux de fiscalité ménages/entreprises et de l'augmentation de la TEOM,
- du produit à recevoir de Taxe GEMAPI
- des prévisions d'évolution de la masse salariale pour l'exercice en cours
- des contributions, participations et subventions à verser
- des programmes d'investissement 2022
-

OBSERVATIONS : la proposition de budget intègre l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (14,12%) et du produit de GEMAPI, validées en commission de finances, ainsi que de l'Etat 1259 transmis par les services de l'Etat.

Budget principal – BP 2022

Section de fonctionnement

DEPENSES	PREVISIONS 2021	REALISES 2021	PROPOSITIONS BP 2022	RECETTES	PREVISIONS 2021	REALISES 2021	PROPOSITIONS BP 2022
011 - Charges à caractère général	4 729 144,56	4 697 190,84	5 073 441,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 990 054,76	4 990 054,76	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 376 310,00	4 270 206,26	4 500 000,00	013 - Atténuations de charges	5 600,00	16 547,85	52 000,00
014 - Atténuations de produits	1 658 974,17	1 596 579,50	1 596 580,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 600,00	150 740,02	8 771,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	219 750,00	0,00	250 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			153 489,00
023 - Virement à la section d'investissement	4 291 137,23	0,00		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			60 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000,00	643 088,65	634 924,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	440 130,00	447 957,03	474 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 468 162,30	1 418 556,83	1 582 429,00	73 - Impôts et taxes	8 981 200,00	9 259 706,31	9 629 631,00
66 - Charges financières	29 900,00	29 785,33	31 800,00	74 - Dotations, subventions et participations	2 444 590,00	2 451 829,99	2 191 267,00
67 - Charges exceptionnelles	140 890,00	117 969,40	36 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	728 789,50	862 318,17	725 700,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	309 002,00	303 400,83	304 078,00	76 - Produits financiers	6,00	2 382,88	2 500,00
				77 - Produits exceptionnels	61 300,00	137 338,28	95 000,00
TOTAL	17 863 270,26	13 076 777,64	14 009 252,00	TOTAL	17 863 270,26	18 318 875,29	13 392 358,00

023 - Virement à la section d'investissement	4 625 203,65	001 - Résultat de fonctionnement reporté de 2021	5 242 097,65
--	--------------	--	--------------

TOTAL DES DEPENSES BP 2022

18 634 455,65

TOTAL DES RECETTES BP 2022

18 634 455,65

OBSERVATIONS : Il sera nécessaire de pourvoir à des recrutements, le renforcement des services étant indispensable. Ce sera l'occasion de discussion dans le cadre du Pacte financier.

Le GVT (glissement – vieillissement – technicité) a été intégré dans les prévisions. Par contre, l'annonce récente du projet d'augmentation de la valeur du point d'indice reste imprécise à ce jour et n'a pas pu être prise en compte. Certains postes bénéficient également de prise en charge (subventions de partenaires extérieures).

De nouvelles dépenses sont intégrées au 012 relativement à la mise en place du dispositif de titres restaurants.

Une présentation par fonction serait à envisager. Exemple : Budget communication : 95 000 €, Incendie : 740 000 €, Transports Scolaires : 50 000 €, Espace Aquatique-Piscine : 750 000 €, Culture : 289 560 € ...)

Section d'investissement

DEPENSES	PREVISIONS 2021	REALISES 2021	PROPOSITION BP 2022	RECETTES	PREVISIONS 2021	REALISES 2021	PROPOSITION BP 2022
020 - Dépenses imprévues (investissement)	250 000,00	0,00	250 000,00	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	106 502,24	106 502,24	0,00
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	211 600,00	150 740,02	8 771,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 291 137,23	0,00	4 625 203,65
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections			153 489,00				
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections			60 000,00				
041 - Opérations patrimoniales	25 000,00	23 510,93		024 - Produits de cessions	50 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	174 000,00	172 407,27	178 792,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000,00	643 088,65	634 924,00
20 - Immobilisations incorporelles	171 390,37	63 089,10	140 500,00	041 - Opérations patrimoniales	25 000,00	23 510,93	0,00
204 - Subventions d'équipement versées							
Travaux GEMAPI - SAH 134 000 €	166 780,20	74 480,38	134 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	389 000,00	111 030,25	80 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 156 365,65	596 446,78	2 200 000,00	13 - Subventions d'investissement	648 293,76	114 999,48	0,00
23 - Immobilisations en cours	4 025 797,01	39 127,15	2 420 718,85	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	750,00	0,00
458211 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS PCT DRAC	6 000,00	6 000,00	9 500,00	21 - Immobilisations corporelles	0,00	3 026,87	0,00
458212 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS PCT DEPT	12 850,00	850,00	0,00	23 - Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00
				458211 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS PCT DRAC	6 000,00	0,00	9 500,00
				458212 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS PCT DEPT	12 850,00	850,00	0,00
TOTAL	6 199 783,23	1 126 651,63	5 555 770,85	TOTAL	6 199 783,23	1 003 758,42	5 349 627,65
RESTES A REALISER DEPENSES			215 581,19	RESTES A REALISER RECETTES			544 617,60
001 - Résultat reporté			122 893,21				
TOTAL GENERAL DEPENSES		1 126 651,63	5 894 245,25	TOTAL GENERAL RECETTES		1 003 758,42	5 894 245,25

👉 **Décision** : le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité

OBSERVATIONS : La prévention des inondations est indispensable. Les sommes inscrites pourront évoluer dans les années à venir.

Dans la continuité, il est présenté les plans prévisionnels d'investissement pour la période 2022-2025

Plan Pluriannuel 2022 2025 – budgets annexes

Zones intercommunales d'activités et Opérations Industrielles et commerciales

OIC et Zias	Programmes Investissement	2022	2023	2024	2025
ZIA	Extension de zones (St Mars de coutais, La Marne)	- €	1 200 000,00 €	700 000,00 €	- €
ZIA	Etude environnementale et MO Extension de st Mars de Coutais et la Marne	50 000,00 €			
ZIA 4	Déviation Machecoul travaux	400 000,00 €	600 000,00 €	- €	- €
ZIA	Zac de la boucardière (provision)	300 000,00 €	- €	- €	- €
OIC	Travaux distillerie des initiatives	600 000,00 €	600 000,00 €	- €	- €
	<i>sous-total</i>	1 350 000,00 €	2 400 000,00 €	700 000,00 €	- €
	TOTAL	6 245 218,85 €	5 320 000,00 €	6 010 000,00 €	2 197 000,00 €

Plan Pluriannuel 2022 2025 – budget principal

Budget Général	Programmes Investissement	2022	2023	2024	2025
20-Immos incorporelles	Logiciel Réseau bibliothèques	55 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €
	Logiciels métiers (SEGILOG/R'ADS/Licences)	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Provision études	50 000,00 €			
	Frais d'insertion marchés	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
	Charte graphique CCSRA	5 500,00 €			
	<i>sous-total</i>	140 500,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €
204-Subv d'équipement versées	Travaux GEMAPI - SAH	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €
	<i>sous-total</i>	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €	134 000,00 €
21-Immos. Corporelles	Appareil pour le SIG (TRACEUR)	10 000,00 €			
	Matériel informatique	15 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Mobilier	10 000,00 €			
	Mobilier/matériel - Piscines	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €
	Achat télescopique quai de transfert	85 000,00 €			
	Achat télescopique déchetterie de Legé	85 000,00 €			
	Matériel espaces verts	35 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	Achat camion BOM (bi-compartmentée)		200 000,00 €		
	Achat bacs roulants		120 000,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €
	Installation/Renouvellement PI	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
	Tracteur	200 000,00 €			
	Travaux voirie - programme annuel	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Travaux salle de l'écluse CCSRA	10 000,00 €			
	Foncier/étude Gendarmerie de Machecoul	100 000,00 €	25 000,00 €		
	Achat foncier Déchetterie Machecoul	100 000,00 €			
	Divers travaux	1 100 000,00 €			
	Foncier/étude Gendarmerie de Legé		125 000,00 €		1 600 000,00 €
	TRAVAUX EN REGIE	60 000,00 €			
	<i>sous-total</i>	2 200 000,00 €	896 000,00 €	546 000,00 €	2 038 000,00 €
23-Immos en cours	Travaux chauffage piscines MSM	480 000,00 €	- €	- €	- €
	Travaux chauffage piscines Legé	240 000,00 €			
	Travaux chauffage salle du conseil	40 000,00 €			
	Travaux toiture école de musique/piscine legé	50 000,00 €			
	Travaux recyclerie Corcoué	50 000,00 €			
	Mise aux normes bâtiments SRA	50 000,00 €			
	Déchetterie MOE MSM		250 000,00 €		
	Déchetterie Machecoul	50 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	
	Déchetterie St Mars de coutais	15 000,00 €			
	Déchetterie Legé	480 000,00 €			
	Travaux Gendarmerie Machecoul			3 000 000,00 €	
	Provision travaux à définir	965 718,85 €			
	<i>sous-total</i>	2 420 718,85 €	1 850 000,00 €	4 600 000,00 €	- €
TOTAL		4 895 218,85 €	2 920 000,00 €	5 310 000,00 €	2 197 000,00 €

Subventions culturelles 2022 et Participations/contributions 2022

Le budget 2022 intègre une provision pour les subventions et les participations demandées au titre de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire **est invité à délibérer** sur les montants proposés par le Bureau communautaire et la Commission Culture du 23 mars 2022.

Les autres subventions seront votées en cours d'année après avis des commissions ad'Hoc. Les montants des participations sont aussi à acter.

SUBVENTIONS 2022

Associations	Pour mémoire : Subventions 2020	Pour mémoire : Subventions 2021	Compétences	Demande 2022	Proposition du Bureau
ILAS	4 320,00 €	5 000,00 €	Economie	5 598,00 €	5 598,00 €
Retz'Agir	24 397,60 €	24 400,00 €	Economie	20 544,80 €	20 544,80 €
Insee retz	7 258,00 €	8 038,00 €	Economie	10 632,00 €	- €
90 - S/total	81 616,60 €	39 438,00 €		36 774,80 €	26 142,80 €
Nouvelle Asso Ecole de musique	0,00 €	0,00 €	Culture	86 000,00 €	- €
EMACAL	20 000,00 €	25 000,00 €	Culture	25 000,00 €	25 000,00 €
Gilles de Retz Musique	39 050,00 €	36 902,00 €	Culture	39 100,00 €	39 100,00 €
Société Illicitaires	3 300,00 €	3 200,00 €	Culture	7 300,00 €	7 300,00 €
Esprit du Lieu	2 800,00 €	3 000,00 €	Culture	3 000,00 €	3 000,00 €
Collectif spectacle en retz	4 000,00 €	4 000,00 €	Culture	8 000,00 €	8 000,00 €
Cardinalisme St Mars de Coutais	810,00 €	3 500,00 €	Culture	3 000,00 €	3 000,00 €
La Stéphanoise - St Etienne de Mer-Morte		3 500,00 €	Culture	2 700,00 €	2 700,00 €
TA au cinéma	0,00 €	0,00 €	Culture	1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE ET CIE MAIRIE - Corcoux sur Lognon	0,00 €	3 000,00 €	Culture	3 800,00 €	3 800,00 €
30 - S/total	73 960,00 €	86 662,00 €		178 900,00 €	92 900,00 €
Donneurs de sang Machecoul	750,00 €	500,00 €	Action santé	500,00 €	500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €	1 000,00 €	Action santé	- €	1 000,00 €
CLIC PASSAGES	34 578,22 €	40 050,00 €	Action santé	38 265,00 €	38 265,00 €
Maison de solidarité	0,00 €	0,00 €	Action santé	7 500,00 €	3 500,00 €
530 - S/total	36 328,22 €	51 431,00 €		46 265,00 €	43 265,00 €
Chauffeurs solidaires	0,00 €	1 000,00 €	Action sociales	- €	- €
520 - S/total	0,00 €	1 000,00 €		- €	- €
Amicale des sapeurs-pompiers la choitrière	1 000,00 €	1 000,00 €	Action sociales	2 000,00 €	2 000,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé (départ retraite)	- €	- €		729,00 €	729,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Legé	500,00 €	2 358,64 €	Action sociales	2 165,35 €	2 165,35 €
Amicale des sapeurs pompiers de MSM (départ retraite)	- €	705,00 €	Action sociales	243,00 €	243,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Machecoul-St-Même	- €	2 891,52 €	Action sociales	2 599,38 €	2 599,38 €
113 - S/total	1 500,00 €	7 501,96 €		7 732,53 €	7 732,53 €
Association Habitat des jeunes	10 300,00 €	10 300,00 €	Habitat	10 300,00 €	10 300,00 €
70 - S/total	10 300,00 €	10 300,00 €		10 300,00 €	10 300,00 €
OS de Legé	3 300,00 €	3 300,00 €	Sport	3 300,00 €	3 300,00 €
40 - S/total	3 300,00 €	3 300,00 €		3 300,00 €	3 300,00 €
Les Amis d'As Neveux	0,00 €	0,00 €	Jumelage	1 500,00 €	1 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND	1 500,00 €	1 500,00 €	Jumelage	1 500,00 €	1 500,00 €
043 - S/total	1 500,00 €	1 500,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
Mission Locale	28 515,73 €	28 920,43 €	Statutaire	29 422,10 €	29 422,10 €
Mission Locale - FAJ	922,40 €	1 385,85 €		921,80 €	921,80 €
523 - S/total	29 438,13 €	30 306,28 €		30 343,90 €	30 343,90 €
CCS de Machecoul	8 260,00 €	0,00 €	Statutaire	4 600,00 €	3 200,00 €
020 - S/total	8 260,00 €	0,00 €		4 600,00 €	3 200,00 €
CPIE (demande exceptionnelle Manifestation Mai 2022)	0,00 €	0,00 €	Statutaire	3 000,00 €	- €
020 - S/total	0,00 €	0,00 €		3 000,00 €	- €
TOTAL	245 732,95 €	231 460,24 €		321 221,23 €	220 189,23 €

Participations 2022

👉 **Décision** : les participations présentées ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

ORGANISMES	Participations 2021	Montant 2022
AMF	1 618,56 €	1 630,00 €
ANDES	778,40 €	801,00 €
CAUE	640,00 €	640,00 €
AURAN	7 371,00 €	8 000,00 €
RETZ AGIR	17,00 €	20,00 €
SAFER	3 120,00 €	3 300,00 €
PACK COLLECTIVITE CMA	1 375,00 €	1 500,00 €
CCI PACK COLLECTIVITES	1 560,00 €	1 700,00 €
ILAS - adhésion	220,00 €	220,00 €
Sydela Groupement d'achat - indemnisation financière	250,00 €	250,00 €
Sydela Groupement d'achat électricité	980,00 €	980,00 €
FNOTSI	0,00 €	- €
Office de Tourisme LA	0,00 €	- €
Sud Loire Avenir	200,00 €	200,00 €

Tourisme Lac Grand Lieu - Rbt de prestation	6 375,00 €	6 375,18 €
Tourisme Lac Grand Lieu GR - rbt de prestation	430,00 €	430,00 €
PETR PIG	14 454,00 €	14 500,00 €
PETR ALISEE	4 985,00 €	5 000,00 €
PETR - Contribution	25 447,00 €	25 600,00 €
TRIVALIS	0,00 €	672,72 €
TOTAL COTISATIONS	69 820,96 €	71 818,90 €

Contributions 2022

↳ **Décision** : les contributions 2022 présentées ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

SYNDICATS	Participations 2020	Participations 2021	Participations 2022
SAH Sud Loire	87 929,70	101 604,69	109 957,82
SBGVL	37 753,23	38 208,21	47 063,48
PAPI baie de Bourgneuf	0,00	0,00	0,00
SMBB	5 650,00	5 650,00	5 723,00
SYLOA	3 307,00	3 307,00	3 600,00
POLLENIZ (Animation et capture)	13 633,00	31 433,00	31 433,00
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 655..) ...	148 272,93	180 202,90	197 777,30
SAH Sud Loire CTMA 2020/2025 - en Inv. Cpte 2	0,00	9 700,18	133 513,49
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 204..) ...	0,00	9 700,18	133 513,49

De plus, la contribution à verser au CET des 6 Pièces pour 2022 s'élève à 81 524 euros

Subventions aux associations culturelles 2022

↳ **Décision** : les subventions présentées ci-dessous sont approuvées à l'unanimité.

Associations	Pour mémoire : Subventions 2020	Pour mémoire : Subventions 2021	Compétences	Commentaires	Demande 2022	Proposition du Bureau
Nouvelle Asso Ecole de musique	0,00 €	0,00 €	Culture	A revoir en septembre 2022 (pour année 2022/2023)	86 000,00 €	- €
EMACAL	20 000,00 €	25 000,00 €	Culture		25 000,00 €	25 000,00 €
Gilles de Retz Musique	39 050,00 €	36 902,00 €	Culture		39 100,00 €	39 100,00 €
Les Amis du Bois Chevalier	3 000,00 €	3 100,00 €	Culture		- €	- €
Société Historiens	3 100,00 €	3 200,00 €	Culture	Proposition Commission Culture : 178 900 € (Historiens 3200 € + 4100 € ex-AMF) et Collectif (3000 € + 5000 € ex-AMF)	7 300,00 €	7 300,00 €
Esprit du Lieu	2 800,00 €	3 000,00 €	Culture		3 000,00 €	3 000,00 €
Festival Terres d'Ailleurs	1 200,00 €	800,00 €	Culture		- €	- €
Collectif spectacle en retz	4 000,00 €	4 000,00 €	Culture		8 000,00 €	8 000,00 €
Cordissimo St Mars de Coutais	840,00 €	3 500,00 €	Culture		3 000,00 €	3 000,00 €
La Stéphanoise - St Etienne de Mer Morte		3 500,00 €	Culture		2 700,00 €	2 700,00 €
TA au cinéma	0,00 €	0,00 €	Culture		1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE ET CIE MAIRIE -Corcoue sur Logne	0,00 €	3 660,00 €	Culture		3 800,00 €	3 800,00 €
30 - S/total	73 990,00 €	86 662,00 €			178 900,00 €	92 900,00 €
Les Amis d'As Neves	0,00 €	0,00 €	Jumelage		1 500,00 €	1 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND	1 500,00 €	1 500,00 €	Jumelage		1 500,00 €	1 500,00 €
041 - S/total	1 500,00 €	1 500,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €

OBSERVATIONS : MM. ROBIN et NAUD n'ont pas jugé nécessaire de reconduire la subvention à INSERETZ, souhaitant confier cette mission « mobilité » à RETZ AGIR. Il est signalé que la Mission Locale a fait part des difficultés que pose cette décision en attendant la mise en place d'un nouveau service. Il aurait été souhaitable que la commission Habitat – Vie sociale soit associée aux discussions à ce sujet avant la prise de décision.

Une nouvelle association « Ecole de Musique » est créée, elle ne démarrera son activité qu'en septembre. Dans cette attente, si besoin, en septembre, une décision modificative sera proposée aux élus afin de soutenir cette association et éviter qu'elle se retrouve en difficulté. Il est à noter que le montant total de financement attribué sera supérieur à celui accordé actuellement, le mode de calcul n'étant pas le même par élève. La fusion de ces associations permettra d'assurer des cours collectifs, les 4 lieux d'enseignement sont conservés (Legé, Machecoul – St Même, Saint Etienne de Mer Morte et St Mars de Coutais).

L'association des Maires des Pays de Retz, devenue amicale, ne subventionne plus l'Association des Historiens du Pays de Retz et Collectif Spectacle en Retz. Les subventions versées par elle sont donc reprises en charge par la CC SRA.

L'Association des chauffeurs solidaires n'a pas souhaité déposer une demande de subvention en 2022.

✎ **Décision** : L'enveloppe proposée est validée par le Conseil communautaire dont les subventions relevant de la commission culture à l'unanimité moins 2 ABSTENTIONS

Budget SPANC - BP 2022

Section de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses		313 989,25
011	Charges à caractère général	21 563,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	143 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00
042	Opérations d'ordre (amortissement)	2 539,00
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	135 127,25
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	760,00
Recettes		313 989,25
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	198 989,25
70	Prestations contrôles et redevances	115 000,00

Section d'investissement

CHAPITRES		BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses		41 245,78
020	Dépenses imprévues (investissement)	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	29 245,78
Recettes		41 245,78
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	38 706,78
040	Opérations d'ordre (amortissements)	2 539,00

✎ **Décision** : Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité

ZIA – BUDGET PRIMITIF 2022

Section de fonctionnement

Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	7 533 558,09 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	127 568,54 €
011 - Charges à caractère général	1 402 990,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	137 831,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 865 168,09 €

Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Recette	7 533 558,09 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 172 932,09 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 226,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	265 400,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Budgétisé
Investissement - Dépense	10 761 776,92 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 588 844,83 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 172 932,09 €

Chapitre	Budgétisé
Investissement - Recette	10 761 776,92 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	137 831,46 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 865 168,09 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 758 777,37 €

38

OBSERVATIONS : les derniers aménagements ont eu lieu fin 2021 (Achèvement de l'aménagement ZAC LA MARNE). Les dépenses 2022 vont concerner le champ des questions environnementales des Zones de St Mars de Coutais et La Marne avant d'envisager d'engager des investissements plus lourds d'aménagement de zones.

👉 **Décision** : Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité

Budget OIC - BP 2022

Section de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses		479 271,40
011	Charges à caractère général	177 290,40
022	Dépenses imprévues (exploitation)	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	261 000,00
65	Autres charges de gestion courante - créances irrécouvrables	2 000,00
66	Charges financières	3 981,00
67	Charges exceptionnelles	13 500,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00
Recettes		479 271,40
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	316 969,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 079,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (Prestations contrôles et redevances)	128 223,00
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	

CHAPITRES		BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses		2 579 236,22
020	Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 079,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 411,00
20	Immobilisations incorporelles	69 000,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00
23	Immobilisations en cours	2 181 746,22
Recettes		2 579 236,22
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	1 916 110,22
024	Produits de cessions	170 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	261 000,00
13	Subventions d'investissement	140 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 126,00
21	Immobilisations corporelles	34 000,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00

OBSERVATIONS : Le « gros » investissement concerne la rénovation de l'ex distillerie SEGUIN à usage de tiers lieu qui regroupera le champ culturel, économique (actions socioculturelles, formation, co-working, Fab Lab...). Des animations tant économiques que culturelles pourront également se tenir sur l'ensemble du territoire. Sud Retz Entreprendre (fusion de 2 anciennes associations GERM et AMPE) développera ses actions sur l'ensemble du territoire de CCSRA. Il est demandé que le coût final des études consacrées à ce bâtiment soit communiqué. Il conviendra également de définir les espaces dédiés à chaque activité (ex recyclerie).

👉 **Décision :** Le budget primitif 2022 est adopté à l'Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

📁 Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 est présenté dans le document transmis avec la convocation.

📁 Création d'un poste permanent – service voirie

Afin de procéder au recrutement d'un agent au service voirie par voie de mutation, il convient de créer le grade d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.

👉 **Décision :** la création de ce poste est adoptée à l'unanimité

📁 Création de postes temporaires et saisonniers

Poste temporaire – chargé de projet Convention territoriale Globale

Par délibération du 2 mars 2022, un poste de chargé.e de projet CTG a été créé. Afin de finaliser la procédure de recrutement, il convient de fixer le niveau de rémunération comme suit :

- ✓ grade de Rédacteur territorial – 8^{ème} échelon – IM 478 IB 415 - Filière administrative.

👉 **Décision :** la rémunération de ce poste est adoptée à l'unanimité

Comme chaque saison, il est proposé de renforcer les équipes sur certaines périodes afin d'assurer le bon fonctionnement des services et équipements communautaires.

Postes temporaires

Service Espaces Verts

- Deux postes d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 340 - IR 343 (du 15 avril au 14 octobre 2022)

Service voirie

- Un poste d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 340 – IR 343 (du 1^{er} avril au 30 septembre 2022)

⇒ **Décision** : la création de ces postes temporaires est adoptée à l'unanimité

Postes saisonniers

Service Espaces Verts

- Deux postes adjoints techniques à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 340 – IR 343 (du 4 juillet au 31 août 2022)

Office de tourisme

- Un poste d'adjoint administratif - agent d'accueil (35h/semaine) - - temps non complet soit 20 H/semaine - 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 340 – IR 343 (du 15 juin au 14 septembre 2022)

Service Déchetterie

- Un poste d'adjoint technique-référent.e déchetterie) - temps non complet soit 17,50 H/semaine - 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 340 – IR 343 (du 15 avril 2022 au 14 avril 2023)

⇒ **Décision** : la création de ces postes saisonniers est adoptée à l'unanimité



III– BÂTIMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE

Présentation par A. PINABEL

Travaux de chauffage : Espace aquatique l'Océane et complexe le Château d'Ô

Il est prévu la conversion de l'espace aquatique l'Océane (Machecoul-Saint-Même) à la géothermie et la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse pour le complexe Le Château d'Ô (Legé).

Coût estimatif de l'opération	
Nature des travaux	Montant prévisionnel HT
1/ Mise en place d'un réseau de chaleur à Legé par biomasse (Complexe piscine, école de musique, centre culturel, centre de secours) : <i>Remplacement des chaudières vieillissantes et équipements hydrauliques</i>	180 000,00 €
2/ Conversion de l'espace aquatique de Machecoul à la Géothermie : <i>Installation d'une PAC géothermique + installations de sondes en sols</i>	453 000,00 €
Coût HT	633 000,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Base subventionnable (Si DETR sollicitée, indiquer le plafond de la catégorie d'opération)	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	633 000,00 €	269 400,00 €	Sollicité	42,55%
Ademe	633 000,00 €	237 000,00 €	Sollicité	37,45%
Sous-total		506 400,00 €		
Autofinancement		126 600,00 €		20,00%
Coût HT		633 000,00 €		

Une enveloppe de 40 000 € est à provisionner pour la mission de maîtrise d'œuvre.

OBSERVATIONS : La CCSRA bénéficiera de la centrale photovoltaïque installée à MFC (Machecoul – Saint-Même) pour l'espace aquatique. Le retour sur investissement est prévu sur 11 à 15 ans.

La collectivité sera moins tributaire des augmentations de coûts du fuel, gaz.... Ces travaux s'inscrivent également dans le PCAET et la Charte Forestière, actions engagées par la CCSRA.

👉 **Décision :** le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès des différents partenaires est adopté à l'unanimité

IV– ENVIRONNEMENT

Présentation par Y. BATARD et J. CHARRIER

Marché de traitement des ordures ménagères résiduelles 2022-2025 : attribution

Le marché de traitement des ordures ménagères prenant fin le 30 juin, une consultation a été lancée pour attribution du nouveau marché. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars pour prendre connaissance du rapport d'analyse du **Cabinet Environnement et Solutions** et attribution du marché.

Intitulé et Périmètre du marché : Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées préalablement par les services de la CCSRA et livrées sur le site de traitement en semi FMA par le prestataire de la CCSRA

Procédure : appel d'offres ouvert, passé en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 A R2161-5 du Code de la Commande publique

Durée du marché : 2 ans, reconductible 2 fois pour une période de 6 mois chacune (soit 3 ans au total) avec un début des prestations au 1^{er} juillet 2022.

Critères de jugement des offres : Prix 70 % et valeur technique 30 %

Nombre d'offres reçues : Une seule offre de déposée par la société GEVAL jugée recevable.

Variante : GEVAL propose une variante sur les prix de traitement, hors TGAP, différents chaque année, avec augmentation progressive du prix suite à l'incertitude sur l'Eco centre. L'offre technique est la même par ailleurs, que l'offre de base.

Le rapport d'analyse est présenté à l'assemblée suite à la décision de la CAO du 21 mars.

	Offre de base € HT/t	Variante € HT/t
2022	158,91 €	122,74 €
2023		152,76 €
2024		159,44 €
2025		164,80 €

Prix janvier 2022 révisé :
113,50 HT/t

Analyse économique de l'offre

Le prix de traitement remis par GEVAL correspond au prix du marché. Il s'accompagne toutefois d'une TGAP maximale de 21,16 à 35,10 €/HT/t, susceptible de baisser si les tonnages d'OMR vidés à Arc en Ciel (Couëron) sont > 25% du tonnage total livré par la CCSRA (confirmé dans la réponse du 21/03/22).

Par ailleurs, les prix de TGAP et de traitement s'accompagnent de recettes complémentaires liées à des majorations des soutiens de la part de CITEO de 2,28€/tonne (estimées par GEVAL)

Les offres de GEVAL sont nettement supérieures aux coûts estimés (+21,6% à +26,1%) dans un contexte où la visibilité de l'évolution des coûts de traitement est faible

Analyse technique de l'offre

Compétences technique et organisationnelle

Notation:

		GEVAL - Offre de base		GEVAL - Variante	
Critères/sous-critères	Note Max	commentaire	Note	commentaire	Note
Note du critère "Valeur technique de l'offre" sur 30 points	30		21,25		21,25
Note du sous-critère "Moyens techniques" sur 15 points	15		11,25		11,25
Moyens techniques et humains pour le traitement : éléments de process, capacité, back-up (mode de traitement similaire au traitement principal), traitement des refus de process, qualification du personnel, formation des agents	15	pertinente et détaillée	11,25	pertinente et détaillée	11,25
Note du sous-critère "Organisation" sur 10 points	10		7,50		7,50
Organisation du traitement : réception des OMR, gestion du site (horaire de vidage, procédures, contrôle entrant...)	10	pertinente et détaillée	7,50	pertinente et détaillée	7,50
Note du sous-critère "Gestion des données" sur 5 points	5		2,50		2,50
Supports et modes d'acquisition / saisie, modalités de contrôle des données, outil de communication et de transmission des données avec la collectivité (extranet...) ...	5	pertinente mais peu détaillée	2,50	pertinente mais peu détaillée	2,50
Note du critère "prix des prestations" sur 70 points	70		67,53		70,00
Montant en € HT du prix P (cf. article 4.2.1 du RC)			2 707 514,00 €		2 612 018,00 €
Montant total en € HT	70		2 707 514,00 €		2 612 018,00 €
Note totale sur 100 points	100		88,78		91,25



La CAO a décidé d'attribuer le marché à la société GEVAL en retenant la variante proposée par celle-ci.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce choix.

OBSERVATIONS : Malgré le dépôt d'une seule offre, le marché ne pouvait être déclaré infructueux car l'offre était conforme au cahier des charges. Le site de réception des ordures ménagères (Arthon en retz) n'est pas certain, ce qui a induit à l'application d'une augmentation du coût. Le compostage et le recyclage doivent être favorisés.

Le seul moyen efficace de réduire les coûts est de diminuer les volumes à collecter. La communication envers les citoyens devra être renforcée.

M. BATARD tient à remercier Mme Rebecca HARAN, référente déchetterie, qui quitte ses fonctions au sein de la collectivité, pour le travail réalisé.

👉 **Décision** : Le Conseil communautaire prend acte de la décision de la CAO et autorise la signature du marché.

V-INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Président

Date	N° décision	N° Nomenclature	Objet
17.03.2022	2022-011	1.4.1	Un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Le Minot » est signé avec la Compagnie NINA LA GAINÉ sise « 15 rue Alphonse de Lamartine » à SAINT NAZAIRE (44600), représentée par Madame Laurence BOSCATO, présidente. Le montant de la représentation s'élève à 640 €. Le montant des frais de déplacement sera de 66 €, celui des frais de repas étant de 38,20 €. La représentation du spectacle prévoit 2 déambulations le 10 mai 2022 : EHPAD St Joseph à LEGE le matin, EHPAD Ste Anne à SAINT MARS DE COUTAIS l'après-midi. Le producteur s'engage à fournir le spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique de la représentation. Il fournira les éléments de décors, costumes et accessoires, ainsi que la fiche technique précisant les conditions techniques générales.
23.03.2022	2022 - 012	1.4.1	Une convention est signée avec la Société des Historiens du Pays de Retz, représentée par M. Maurice BARIL, Président, dans le cadre d'un projet à destination des élèves du cycle 2 scolarisés sur le territoire intercommunal intitulé « Regards sur le Patrimoine ». Ce projet de coconstruire une action de sensibilisation au patrimoine local sur une journée s'inscrit dans l'axe 3 du Projet Culturel de Territoire de la CCSRA : « Education Artistique et Culturelle - Mise en place de différents parcours ». La Communauté de communes Sud Retz Atlantique percevant, en tant que maître d'ouvrage, des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'engage à reverser au titre de l'année 2022 la subvention de 2 000 € dans son entièreté à la Société des Historiens du Pays de Retz.
23.03.2022	2022-013	1.4.1	Le précédent contrat conclu pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022 avec la Sté SAGE sise « 10 Avenue des Frères Lumière – ZI Seiglerie 1 » 44270 MACHECOUL – SAINT-MEME est prolongé, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'entretien de l'éclairage public sur l'ensemble des zones industrielles de la Communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE Cet avenant prévoit les travaux suivants : - Catégorie A préventive et curative (341 points lumineux) : 824,19 € HT - Catégories B (Curative) et C (Urgence) : 68 € HT/h pour un agent et 48 € HT/h pour un agent supplémentaire. L'entretien prévoit 1 visite annuelle, au mois de septembre, les pièces remplacées seront facturées selon le coût en vigueur.
23.03.2022	2022 - 014	1.4.1	Un contrat est conclu pour l'entretien de l'éclairage public sur l'ensemble des zones industrielles de la Communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE comme suit : • Machecoul - Saint-Même : Seiglerie 1-2-3 , la Cailletelle, les Redoux, Les Ajoncs • Paux : Belle Fontaine • Saint Etienne de Mer Morte : Les Ardillais • La Marne : Les Grands Moulins • Saint Mars de Coutais : Les Couëtis • Legé : Legé Nord • Corcoué sur Logne : Pé Granier • Touvois : Sud Atlantique, Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 une durée d'un an, renouvelable deux fois un an par tacite reconduction, moyennant une prestation annuelle de 1 648,38 € HT (Catégorie A : Préventive et curative) Les interventions à la demande (Catégories B Curative et C Urgence) seront facturées en sus : 68.00 euros HT pour un agent et 48.00 € HT pour un agent supplémentaire. Les pièces remplacées seront facturées selon le coût en vigueur.

La séance est levée à 22 h

Le Président
Laurent ROBIN

La Secrétaire
Sylvie PLATEL